

LE RESPECT DES ENTITES PAYSAGERES ET DU PATRIMOINE BATI

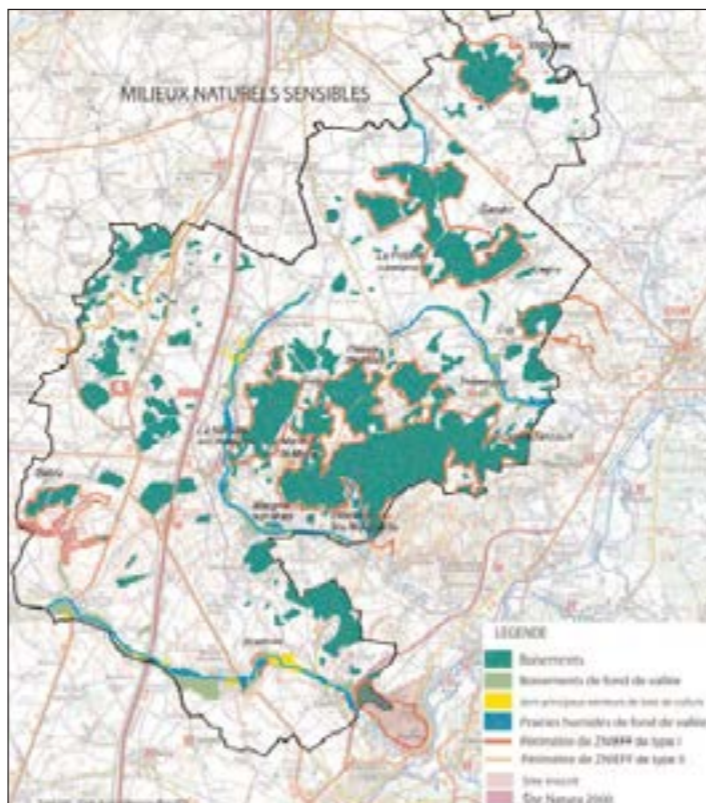
Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le territoire dispose d'une qualité des paysages qui lui donne son identité et un cadre de vie recherché. Deux entités paysagères majeures (Noyonnais et Plateau Picard) se distinguent, composées de paysages emblématiques et de points de vue remarquables. Ce paysage est menacé par les formes de développements urbains récents.

Les principales orientations proposées

• Définir des principes en mesures de mieux gérer le paysage bâti, en particulier par la préservation et mise en valeur du patrimoine architectural du Pays des Sources lui conférant une certaine unité territoriale.

- Proposer des principes de gestion et des actions concrètes visant à la préservation et à la valorisation des paysages naturels.
- Pérenniser les boisements intéressants (15% de la superficie totale du territoire) mais aussi les micro éléments de paysage, identifier les coupures vertes à maintenir entre les périmètres agglomérés, cartographier les espaces d'intérêt paysager majeur.
- Mettre en valeur les principales entrées du territoire depuis les grands axes et identifier des points de vue remarquables sur le grand paysage.
- Valoriser la thématique de l'eau en tant qu'élément commun à toutes les communes du territoire.



UNE GESTION DURABLE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le Pays des Sources est composé de secteurs à forte sensibilité environnementale (NATURA 2000, ZNIEFF, ENS, zone humide) et des continuités écologiques à prendre en compte. Il est soumis à des risques naturels (remontées de nappes, coulées de boue, mouvements de terrains) et des risques technologiques. La qualité de l'eau potable pose par endroit problème.

Les principales orientations proposées

• Encadrer toute possibilité de développement urbain dans les secteurs à risques et sur les sites présentant un fort intérêt écologique qui sont précisément repérés au SCOT.

• Permettre une meilleure gestion des eaux de ruissellement par l'entretien régulier des talus et fossés et une approche plus intercommunale du risque.

- Préserver la ressource en eau, notamment par une protection des points de captage et de leur bassin d'alimentation de toute forme de développement inadaptée suivant les objectifs fixés dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Tendre vers une approche à l'échelle intercommunale concernant l'assainissement pour les communes techniquement ou financièrement contraintes et concernant la distribution de l'eau potable (maillage sécurisant l'alimentation en eau potable).
- Gérer les déchets dans une logique de développement durable (stabiliser la quantité de déchets ménagers, optimiser la valorisation).
- Prendre en compte les nouvelles normes thermiques des bâtiments, mettre en oeuvre sur le territoire des projets de valorisation des énergies renouvelables.

DEMARCHE ET CALENDRIER

Quatre étapes sont utiles à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale :

- 1 - Le **diagnostic** achevé et validé en juin 2011.
- 2 - L'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.), actuellement en cours de finalisation.
- 3 - Le **projet de SCOT** pour arrêter par le conseil communautaire, qui formalisera l'ensemble des orientations et des actions à entreprendre.
- 4 - La phase de **consultation des services et habitants** avant approbation définitive.

PROCESSUS DE L'ETAPE 3 : L'arrêt du projet de SCOT et la consultation

- Concertation avec les habitants sur le P.A.D.D.....
- Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT.....
- Consultation des partenaires institutionnels et des communes.....
- Enquête publique.....
- Mise au point définitive du dossier SCOT.....
- Approbation du SCOT par le conseil communautaire.....

De
Novembre
2011 à
fin 2012



SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE (SCOT)

Lettre d'information
du schéma de cohérence
territoriale de la CCPS
N°3 sur 4
Novembre 2011

INFOS

Pour un projet d'aménagement et de développement durable partagé (P.A.D.D.)

P.A.D.D. consultable sur le site de la CCPS :
www.cc-pays-sources.org - Rubrique SCOT
à compter de décembre 2011



Les 47 communes de la Communauté de Communes du Pays des Sources et la commune de Solente sont confrontées à des problématiques semblables de développement et soucieuses de préserver leur identité et leur cadre de vie au regard des évolutions urbaines observées à l'échelle régionale. L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est une occasion rare pour établir ensemble des perspectives de développement à l'horizon 2030, qui permettront d'optimiser le fonctionnement du territoire pour le bien-être de ses habitants et de ses acteurs socio-économiques.

Les élus du territoire, avec les partenaires institutionnels, ont donc travaillé à l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable, porteur d'une véritable stratégie d'organisation territoriale à mettre en oeuvre dans les années à venir.

Les orientations proposées sont l'expression de notre volonté commune pour éviter un recul de nos équipements, services et commerces, pour lutter contre un trop fort déséquilibre entre emplois et habitants, pour permettre le maintien et l'accueil des jeunes sur le territoire par une offre diversifiée de logements, pour préserver la qualité de notre cadre de vie et de notre environnement.

Une brève synthèse de ces orientations organisées sous forme de P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) vous est présentée dans cette lettre d'informations. Il s'agit ainsi de pouvoir engager avec vous un échange sur l'évolution de notre territoire dans le but d'affiner le projet à mettre en oeuvre. Une **réunion publique** de présentation du PADD est prévue le **jeudi 26 janvier 2012 à 18h30 à Laberlière** (salle communale). A compter du 10 janvier 2012 et jusqu'à l'arrêt du projet de SCOT, un exposition publique sur ce projet d'aménagement et de développement durable proposé, se tiendra dans les mairies des communes de Lassigny, Ressons-sur-Matz, Beaulieu-les-Fontaines et Monchy-Humières. Vous êtes conviés à y venir et à faire part de vos observations sur le registre ouvert à cet effet.

Nous comptons sur votre participation à cette concertation utile au devenir de notre territoire.

René MAHET

Président de la Communauté de Communes
du Pays des Sources

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Sources

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

UN TERRITOIRE STRUCTURE

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le Pays des Sources subit une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis des agglomérations extérieures (Compiègne, Noyon, Roye), qui à terme est susceptible d'engendrer une baisse du niveau d'équipements et services de proximité, ainsi qu'une perte progressive d'identité et d'attractivité.

Les principales orientations proposées

- Organiser spatialement le territoire de manière à limiter l'influence exercée par les agglomérations voisines, en termes d'accès aux équipements, réseaux, services et commerces de proximité.
- Il est ainsi proposé de structurer le territoire à partir de 3 pôles (Lassigny, Ressons-sur-Matz et Coudun) et leurs communes environnantes, 2 bourgs relais dits structurants (Beaulieu-Ecuivilly et Conchy-les-Pots) et 2 bourgs autonomes (Lagny et Elincourt-Ste-Marguerite). Les pôles identifiés devront offrir un minimum de commerces, services, équipements de proximité à l'ensemble des habitants du secteur.
- La répartition des équipements et services d'intérêt territorial tiendra compte de cette structuration urbaine et une complémentarité avec les territoires voisins sera recherchée pour les équipements de grande envergure (lycée, centre aquatique). Sur le territoire, il conviendra de : développer les services pour la petite enfance, soutenir les centres de loisirs, créer de nouvelles de structures pour personnes âgées, etc.

DES DEPLACEMENTS ET DES RESEAUX OPTIMISES

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le Pays des Sources bénéficie pour sa partie centrale de l'A1 mais reste peu desservi par des axes de transit locaux (RD1032 par exemple) auxquels il serait intéressant de se raccorder. Le transport collectif dirige les flux vers l'extérieur du territoire. Le projet de Canal Seine Nord Europe qui concerne la partie nord-est du territoire est une opportunité.

Les principales orientations proposées

- Améliorer l'accès à l'A1 pour l'ensemble du territoire (contournement sud de Ressons sur Matz, RD15 et recalibrage de la RD78 jusqu'à Lassigny) et proposer la création d'un parc de co-voiturage au niveau de l'A1 (Ressons)
- Désenclaver le nord-est du territoire (RD76 recalibrée et accès sécurisé vers la RD934 dont la mise à 2X2 voies est envisagée).
- Soutenir l'intérêt du contournement de Chevincourt et Mélicocq depuis la RD142 pour rejoindre la RD1032 (échangeur de Thourotte)
- Lister au SCOT les carrefours à aménager pour plus de sécurité routière.
- Créer une ligne de bus forte depuis Compiègne, vers Coudun, Ressons-sur-Matz, Lassigny, Beaulieu les Fontaines. Envisager, depuis les franges du territoire, un accès aux lignes de bus urbains des territoires voisins (ARC notamment).
- Déployer un réseau de voies douces (piétons/ cycles) au moins autour des pôles.

UNE STRUCTURE ECONOMIQUE CONFORTEE

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

La structure économique du territoire repose principalement sur quelques grandes entreprises et de petites structures et activités artisanales souvent insérées dans la trame bâtie des communes. L'offre d'emploi en est d'autant fragilisées, elle évolue moins rapidement que le nombre d'actif résidant, entraînant une augmentation des migrations alternantes vers des pôles d'emplois extérieurs.

Les principales orientations proposées

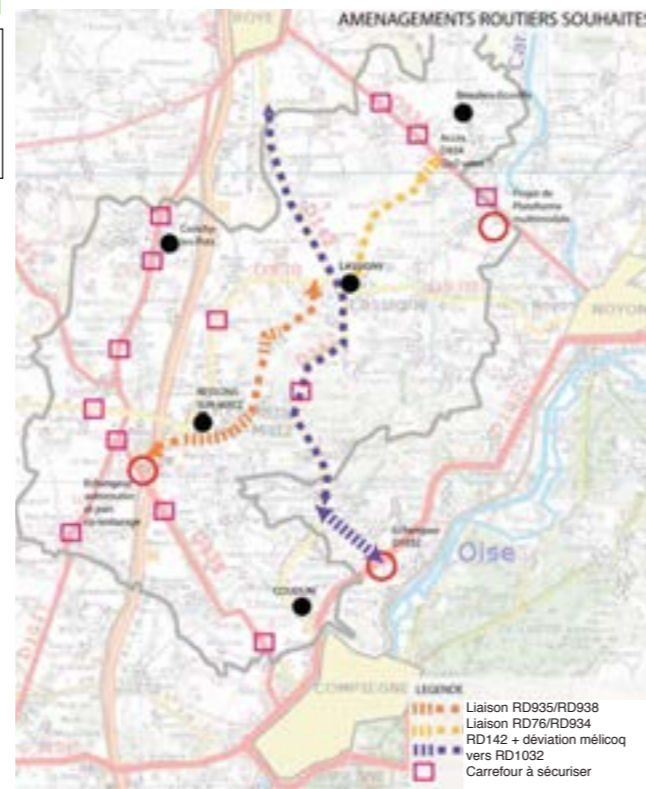
- Privilégier le remplissage des zones d'activités existantes, déjà totalement ou partiellement équipées en les apportant un volet qualitatif en mesure de favoriser la réutilisation des locaux libérés. Proposer deux nouveaux sites en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises : plateau de Coudun (continuité du parc d'activités des hauts de Margny développé par l'ARC ; Lagny correspondant à la partie du site d'activités développé par la CCPN le long du futur canal Seine Nord Europe).
- Diversifier l'offre d'emplois sur le territoire pour aider à "amortir" tout recul de l'activité industrielle, en tenant compte du profil socio-économique des habitants.
- Développer des synergies entre l'activité agricole et les autres secteurs d'activités, limiter la réduction des espaces agricoles.

Niveau d'équipements à atteindre sur chacun des 3 pôles :

commerces de proximité (dont restauration) ; service postal ; guichet bancaire ; équipement scolaire (avec cantine, accueil périscolaire) et centre de loisirs ; structure d'accueil pour personnes âgées et structure pour petite enfance ; médecin et pharmacie complétés d'un infirmier ou activité paramédicale ; aire de jeux, plateau sportif et salle de sports couverte (pouvant correspondre à un gymnase) ; bibliothèque et salle multifonctions d'au moins 150 personnes (avec accueil activités dessin, musique, peinture, etc.)

... et sur chacun des 2 bourgs structurants :

commerces de proximité ; service postal et service financier ; équipement scolaire (avec cantine, accueil périscolaire) ; médecin et pharmacie complétés d'un infirmier ou activité paramédicale ; aire de jeux, plateau sportif et salle pour la pratique du sport ; bibliothèque et salle multifonctions d'au moins 150 personnes



UN POTENTIEL TOURISTIQUE VALORISE

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le Pays des Sources, au cadre rural à proximité de la région parisienne, dispose d'un potentiel touristique développé à l'échelle du Pays "Sources et Vallées". L'offre repose actuellement sur les activités de randonnées et de manière plus générale le sport et les loisirs, ainsi que sur le patrimoine historique témoignant de la Grande Guerre.

Les principales orientations proposées

- Mettre en place un point d'informations touristiques relais de l'office de tourisme (Noyon) sur l'aire autoroutière à Ressons-sur-Matz..



Les principales orientations proposées

- Poursuivre le développement de circuits de découverte du patrimoine bâti, historique et nature, en s'appuyant notamment sur la base Nature et Randonnée. Envisager une valorisation du tourisme autour de la pêche (étangs et rivières) ainsi que sur la Grande Guerre.
- Croiser le schéma interterritorial des circulations douces (Pays) avec le réseau de cheminements de proximité (des villages vers les bourgs).
- Définir une signalétique commune pour les circuits, les accès aux sites et aux équipements touristiques complémentaire à celle du Conseil Général.

UNE OFFRE EN LOGEMENTS DIVERSIFIEE

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le parc de logements du territoire se compose principalement de grands logements, principalement sous forme d'habitat individuel, alors que le nombre moyen d'occupants est en baisse (dessalement des ménages). L'offre locative est particulièrement faible et reste très largement privée (prix libres). Les jeunes ont des difficultés à se loger.

Les principales orientations proposées

- A l'horizon 2030, environ 3000 logements sont à créer dont au moins 800 pourraient l'être dans les espaces urbains déjà constitués de chaque commune. Soit 2200 logements neufs à réaliser, ce qui représente une consommation foncière par l'urbanisation d'environ 200 à 220 ha, correspondant à la somme des surfaces déjà identifiées dans les documents d'urbanisme locaux.
- Diversifier l'offre en logements notamment pour répondre aux besoins des jeunes du territoire cherchant à y rester. L'offre locative globale à l'horizon 2030 devra être portée à 18% du parc total de logements (14% aujourd'hui et 37% sur le département) tandis que l'offre locative aidée (publique) devra représenter 30% de cette offre locative (20% aujourd'hui).
- La répartition des logements suit les principes de répartition de la population. L'offre locative concernera ainsi l'ensemble des communes du territoire, en fonction des perspectives de croissance envisagée.
- Réaliser de nouvelles opérations de construction proposant différentes typologies de logements pour mieux répondre à l'ensemble des besoins et respectant les nouvelles normes en termes de performance énergétique.
- Poursuivre l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. A l'échelle intercommunale, accompagner les communes dans leur suivi, leur mise en œuvre, et anticiper l'évolution probable de l'instruction des autorisations de construire.

UNE EVOLUTION MAITRISEE DE LA POPULATION

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

La population du Pays des Sources croît à un rythme particulièrement élevé depuis plus d'une trentaine d'années comparé au département. Ces taux de croissance importants induisent des besoins croissants en équipements, services, infrastructures, qu'il n'est pas toujours possible de satisfaire à l'échelle de chaque commune.

Les principales orientations proposées

- Contenir la population entre 26 000 et 27 000 habitants à l'horizon 2030 (elle est estimée à 20 897 habitants en 2009), soit un taux de variation annuel moyen entre 1,10% et 1,20%, semblable à celui observé sur la période récente (2006-2009)
- La répartition de la population devra contribuer à la structuration du territoire afin de favoriser le maintien et le développement des équipements, des services, des commerces où ils existent déjà (logique de foisonnement). Cette répartition tient compte des contraintes naturelles (sensibilités environnementales et risques naturels) mais aussi de la ressource en eau (qualité de l'eau potable, assainissement collectif) concernant certaines communes. Le taux de croissance est donc réparti de manière différenciée suivant les communes.